

LES JOURS PRÉCÉDANT L'HOSPITALISATION

Si votre enfant est malade ou a de la fièvre, le geste est susceptible d'être reporté.

Merci de le signaler en téléphonant au secrétariat d'anesthésie au **02 76 89 97 02**, du lundi au vendredi ; de 9h00-12h30 et 14h00 à 17h30.

Procurez-vous les médicaments contre la douleur postopératoire prescrits par le Chirurgien.

Assurez-vous d'avoir confirmé votre pré-admission en fournissant vos documents (carte vitale, mutuelle, livret de famille, pièce d'identité...) à l'établissement.

LA VEILLE DE L'HOSPITALISATION

Prévoyez d'être joignable car un(e) infirmier(e) de l'équipe d'ambulatoire vous contactera par téléphone, afin de vous préciser **l'heure** où votre enfant est attendu dans le service et **vous reprecisera les consignes de jeun**. La veille de l'hospitalisation, votre enfant peut manger normalement.

LE JOUR DE L'HOSPITALISATION

Surveillez bien votre enfant pour qu'il ne mange ni ne boive pas à votre insu.

Pensez à ramener le carnet de santé de l'enfant et le transmettre au moment de l'entretien avec l'infirmière du service.

Ne donnez aucun médicament sans en parler à l'infirmier(e) du service.

Après l'intervention, l'état de santé de votre enfant sera évalué par l'équipe soignante. La sortie sera possible dès que son état de santé le permet et après accord du chirurgien.

Un des deux parents est souhaitable pour le retour à domicile, si cela n'est pas possible veuillez donner une procuration à la personne accompagnant votre enfant.

**Le respect de l'ensemble de ces consignes est très important pour la sécurité de votre enfant.
Leur non-respect peut conduire à l'annulation de l'intervention.**

LE LENDEMAIN DE L'HOSPITALISATION

Un(e) infirmier(e) du service Ambulatoire vous contactera par téléphone pour prendre des nouvelles de votre enfant.